

— LA —  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 — DE MONTREAL —

**SOMMAIRE**

I Au prône, Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Apostolat de la prière. — IV Société d'une messe. — V A la prison des femmes. — VI Mariage morganatique. — VII Le Congrès eucharistique. — VIII Courtes réponses à diverses consultations. — IX Pie X et le "Credo" de Dumont. — X Ligue du Sacré-Cœur.

**AU PRONE**

**Le dimanche, 8 mai**

On annonce :

La fête de la Pentecôte ;  
 La bénédiction et le jeûne de la veille ;  
 La collecte, le jour de la Pentecôte, pour les Ruthènes ; dans le diocèse de Joliette, pour la Propagation de la foi.

**OFFICES DE L'EGLISE**

**Le dimanche, 8 mai**

Fête de l'Apparition de saint Michel, arch., *double majeur* ; mém. du dim. et de l'Oct. ; préf. de l'Ascension ; Ev. du dim. à la fin. — Au II vêpres, mém. de saint Grégoire de Nazianze, du dim. et de l'Oct.

**Le samedi, 14 mai**

Lecture ou chant des six prophéties (et bénédiction de l'eau, dans les églises où l'on baptise) ; litanies des saints (du samedi saint) et messe de la vigile de la Pentecôte, *double de 1e cl.* ; une seule oraison ; préf. de la Pentecôte.

**TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES**

**Le dimanche, 15 mai**

Comme la fête de la Pentecôte est privilégiée contre tout office (Rubr. génér. du brev., titre X n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI), ni en ajouter la mémoire à celle du jour. (Décret génér. du 2 déc. 1896, III n. 3754).